

Emetteur : EBL

N° panneau : PAD / T6

Affiché le : 15/12/2023

Retiré le : 15/01/2023

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

Annexes : Non Voir accueil
Arrêté n° ATM

2023 084

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Catégorie

Culture et sport

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

Terrain d'honneur impraticable

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

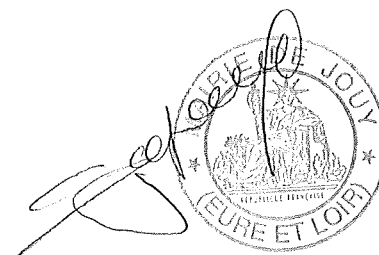
ART 2 - Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 15 décembre 2023 à partir de 12h00 au lundi 18 décembre 2023 jusqu'à 12h00.

Ampliation adressée au :

JOUY, le 15/12/2023

- District d'Eure et Loir.

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : ...15 DEC. 2023

-et de l'affichage le :